



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Études de médecine

Question écrite n° 5860

### Texte de la question

M. Philippe Berta alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la première année de médecine, ou PACES, qui a atteint ses limites depuis de nombreuses années, aussi bien pour des raisons de forme que de contenu. Des expérimentations sur la forme sont en cours dans six universités avec absence de redoublement et concours remanié. Le prétexte intègre la perte potentielle pour l'étudiant de deux années suite au redoublement de première année. Le parcours « sciences de la vie » de certaines universités, à travers un jury d'admission, analyse depuis des années les demandes faites à l'issue de l'échec PACES, après une ou deux tentatives. Les « reçus-collés » se voient ainsi proposer une intégration en deuxième année de sciences, ne perdant donc pas deux années d'études. Cette pratique pourrait être généralisée. Des expérimentations sur le fond restent à faire. La capacité du PACES à sélectionner les meilleurs médecins dans ce que sera la pratique médicale dans dix ans est sujette à multiples questionnements. Selon les chiffres actuels, seuls 13 % d'entre eux exerceront la médecine sous forme libérale, ce qui constitue l'une des preuves de l'inefficacité de la sélection, contribuant fortement à la désertification médicale d'aujourd'hui. Il reste donc à trouver l'outil sélectif capable de détecter une génération de futurs médecins motivés, capables d'empathie, rigoureux, passionnés et que la mort n'effraye pas. On peut par exemple penser au retour des humanités d'autrefois. Il est coutume de dire que si tous les médecins généralistes reçoivent une formation à l'identique dans les divers UFR de médecine, la segmentation bons/moins bons médecins ne pourrait être essentiellement que le fait de l'intérêt, de l'empathie, qu'ils sont susceptibles de porter à l'autre. En conséquence, il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour une meilleure adéquation entre études de médecine et qualités requises dans l'exercice de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Berta](#)

**Circonscription :** Gard (6<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5860

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 février 2018](#), page 1571

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)